



Déclaration FSU CTA du 15/01/2019

Ce CTA se tient le jour où s'ouvre le grand débat national, où tout est censé pouvoir être discuté, excepté ce qui ne peut pas l'être.

Ce grand débat est introduit par une longue lettre du président. Concernant la fonction publique, la façon dont le débat est posé laisse perplexe :

« Nous ne pouvons poursuivre les baisses d'impôts sans baisser le niveau global de notre dépense publique. Quelles sont les économies qui vous semblent prioritaires à faire ? Faut-il supprimer certains services publics qui seraient dépassés ou trop chers par rapport à leur utilité ? A l'inverse, voyez-vous des besoins nouveaux de services publics et comment les financer »

Aborder la question des services publics de cette façon est pour la FSU particulièrement problématique et démontre bien que de « grand débat », il est surtout question pour la fonction publique d'abonder dans le sens de la politique néo-libérale de destruction de services publics au détriment des usagers et au profit du privé.

Les élections professionnelles qui se sont tenues dans la fonction publique ont démontré l'attachement de nos collègues aux instances de représentation telles qu'elles existent. CTA, CHSCT et CAP doivent garder leur périmètre pour répondre aux exigences de dialogue social.

Les résultats, que ce soit au niveau national comme académique, ont conforté la FSU, dans un contexte de participation en hausse et ce malgré les nombreux dysfonctionnements et le peu d'implication de notre ministère pour faire voter les collègues. Voter s'est apparenté pour beaucoup à un véritable parcours du combattant, en partie impossible pour environ 10% de nos collègues, notamment les personnels non-titulaires.

Dans la Fonction Publique d'Etat, la FSU progresse et confirme sa deuxième place. Dans l'éducation nationale, la FSU reste de loin la première organisation en CTM et dans les différentes commissions paritaires. Dans notre académie, la FSU progresse fortement, ce sont 1000 voix de plus qui se sont portées sur notre fédération, dans un contexte de participation en hausse. La FSU est également majoritaire dans toutes les CAPD et dans la grande majorité des CAP, y compris celle des inspecteurs de l'éducation nationale.

Cette confiance renouvelée, et nous en remercions les collègues, oblige la FSU. Le mandat de 4 ans sera plus que jamais pour nous essentiel pour défendre nos valeurs et la fonction publique.

La fonction publique doit être assurée par des fonctionnaires titulaires. La FSU continuera de s'opposer au développement du recours massif aux contractuels, qui plus est quand aucun plan de titularisation n'est prévu. Le service public doit être assuré par des fonctionnaires dont la rémunération doit être à la hauteur des enjeux. La FSU continue de demander l'augmentation générale de la valeur du point d'indice, et de s'opposer aux mesures catégorielles qui ne constituent pas une politique de rémunération digne de ce nom. L'augmentation du nombre d'heures supplémentaires n'est pas une augmentation du pouvoir d'achat mais bien une augmentation de la charge de travail. Prétendre le contraire comme le fait notre ministre est une provocation

inacceptable. La FSU rappelle également que le fonctionnaire est un fonctionnaire citoyen, qu'il n'est pas acceptable de vouloir museler dans une loi dite « pour l'école de la confiance » qui est surtout pour nous l'école de la défiance envers ses fonctionnaires.

Concernant le service public d'éducation, le manque d'ambition est flagrant.

Dans le premier degré, le premier point à souligner est évidemment celui de la dotation nulle qui affecte notre académie.

Elle tranche très sérieusement avec les précédentes, y compris celle déjà restreinte de 2018 (+26).

En 2018, pour comparer, la prévision de baisse des effectifs était quasi identique (- 2563) à celle attendue en 2019 (-2433) mais par contre, les besoins en "investissement" pour l'éducation prioritaire n'étaient que de 39 postes pour 83 en septembre prochain.

Il va donc falloir y consacrer plus de 2 fois plus de moyens avec une dotation générale nettement plus mince (nulle en fait)!

Le premier constat est donc celui de l'absence totale de volonté du ministère d'améliorer un tant soit peu les conditions de scolarisation pour l'ensemble des écoles alors que la décre de effectifs en constitue l'occasion.

Pourtant, la réussite de tous nos élèves impose une baisse importante des effectifs en maternelle et en élémentaire ainsi que le rétablissement et le déploiement à la hauteur des besoins des RASED.

La baisse des effectifs est un élément permettant une scolarisation dans de bonnes conditions des élèves en situation de handicap et elle est aussi maintenant incontournable face à la dégradation du climat scolaire et des conditions de travail.

Le cadre de la carte scolaire que vous nous présentez comporte au contraire de grands risques de déséquilibres entre les territoires et plus encore dans un pays secoué par un conflit social d'une extrême ampleur. Il ne nous aura pas échappé que le rectorat a fait le choix d'un arbitrage visant à n'accabler personne, certes, en matière d'affichage ; mais qui ne peut, et pour cause, comporter la moindre perspective d'amélioration hors éducation prioritaire donc pour la très grande majorité des écoles.

A minima, le Cher part à -5, l'Eure et Loir à -16, l'Indre à -5, l'Indre-et-Loire à -7, le Loir et Cher à -7 et le Loiret à -37 hors EP toujours.

Les projets de carte scolaire vont donc forcément comporter beaucoup plus de fermetures que d'ouvertures et forcément comporter aussi des détériorations très sensibles et nombreuses.

Pour la FSU, l'école publique doit être accessible partout et offrir à ses usagers des conditions d'accueil de qualité.

Il n'y a par exemple rien qui pourrait justifier que les élèves s'entassent dans les classes de cycle 2; là où il s'impose que des classes à effectifs allégés soient créées.

Plus que jamais, c'est ce propos de légitime exigence que nous tiendrons auprès de nos collègues, des parents d'élèves et des élus en les invitant à exprimer les besoins de leurs écoles.

Cette carte scolaire « oubliée » faute de moyens certaines urgences pour les personnels dont vous avez la responsabilité : nous pensons notamment à l'augmentation des moyens en postes adaptés et pour les allègements de services.

Dans le second degré, les suppressions massives de postes montrent bien que la priorité est à l'économie plus qu'à l'éducation et que nous faisons face à un véritable plan social. Les réformes inégalitaires de la loi ORE, du baccalauréat, et du lycée sont surtout là pour économiser des postes. La pseudo-liberté de choix des élèves n'en sera pas une, forcément limitée par toute une série de contraintes : effets de seuil, enseignements de spécialité proposés ou non, ressources en enseignant pour la spécialité NSI. Les suppressions de 91 postes dans le second degré vont conduire à des mesures de carte scolaire, à la multiplication des compléments de service, à des surcharges de classes et d'élèves à suivre. Les conditions de travail de nos collègues et de nos élèves vont fortement se dégrader, qui plus est dans un contexte de hausse de 391 élèves. Et ce n'est pas la volonté du ministre d'imposer une deuxième heure supplémentaire qui va contribuer à améliorer les choses. dans des établissements où plus que jamais le développement des postes non enseignants est

à l'arrêt, contribuant à la dégradation du suivi pluri-professionnel des élèves. L'offre de formation va de fait fortement diminuer dans les collèges et les lycées, ce que nous dénonçons.

Concernant la voie professionnelle, dès la rentrée 2019, tous les programmes d'enseignement général de 2^{de} professionnelle seront modifiés, de nouveaux référentiels seront imposés en vente, en commerce, en métiers de l'accueil, 12 diplômes seront réunis en 3 familles de métiers, la co-intervention et l'implantation de sections d'apprentissage seront imposées partout. Cette réforme, rejetée par l'immense majorité de la profession, imposée sans réel dialogue social, injuste pour des élèves que l'on veut brider dans leur formation, va profondément aggraver les conditions de travail pour nombre de collègues à la prochaine rentrée, d'autant plus que c'est le sens du métier qui est aussi attaqué. Sa mise en œuvre fait perdre aux élèves, sur l'ensemble de leur scolarité, plusieurs centaines d'heures de cours dans différentes disciplines, tant générales que professionnelles, et ce quel que soit le diplôme préparé. Cela ne facilitera donc en rien leurs possibilités d'insertion professionnelle ni leurs poursuites d'études.

Ces pertes d'heures de cours devaient entraîner mécaniquement des suppressions de postes d'ici 2022. Pour la rentrée prochaine, dans notre académie, il n'en est rien. Le rectorat annonce même une hausse de 46 heures postes en LP et EREA car il a fait le choix de doter les sections de CAP de manière autonome sans aucun jumelage. Nous espérons que cet arbitrage n'a pas été fait pour anticiper l'augmentation des effectifs dans des classes à multiples niveaux (CAP en 1, 2 ou 3 ans) ni pour masquer les effets de la réforme de la voie professionnelle afin d'empêcher les LP de se joindre à la contestation de la voie générale, en repoussant simplement les suppressions à la rentrée 2020...

Tous ces éléments nous amènent à nous mobiliser : les personnels des lycées sont en colère, la FSU appelle les personnels du second degré à se mettre en grève et à manifester le 24/01 contre la politique de régression éducative du ministère

En ce qui concerne les infirmières et infirmiers, nous nous félicitons des résultats des élections professionnelles qui confortent la FSU comme syndicat majoritaire à 67.15 % de représentativité dans l'académie Orléans Tours. Ce résultat témoigne de la confiance et de l'intérêt que les collègues portent dans notre syndicat pour défendre notre profession à l'EN.

Le SNICS-FSU appelle la profession à se mobiliser pour aller manifester à Paris le mardi 22 janvier

- pour réagir rapidement à la menace d'une politique santé publique qui pourrait amener à un retour du service de santé scolaire (jugé inefficace et obsolète en son temps) coordonné par l'ARS.

- pour défendre notre maintien à l'EN

- pour écarter une remise en cause de la circulaire des missions et de l'arrêté de 2015 suite au séminaire organisé en septembre 2018 sur le parcours 0-6 ans, entre autres.

Nous sommes toujours en attente de la tenue d'un groupe de travail sur le RIFSEEP ainsi qu'une audience pour aborder point (NBI Handicap, Service sanitaire, IFSE). Nous en renouvelons aujourd'hui la demande car il paraît nécessaire et urgent pour tous nos collègues.

A propos des assistant-es social-es, le SNUAS-FP porte l'exigence de la création d'un service social dans le premier degré, la création du service social dans le primaire est lié à la mise en œuvre de notre nouvelle circulaire de missions. De fait, dans l'académie, les AS interviennent sur certains secteurs dans le premier degré, cependant les créations de postes sont loin de couvrir les besoins du service social en faveur des élèves pour le second degré. Lors du CTA du 14/03/2017, le rectorat affirmait la priorité de couvrir les secteurs découverts du second degré. A ce jour plusieurs collègues sont toujours non pourvus. Injonctions à été faite aux AS de se dégager du temps pour intervenir dans le premier degré sur les territoires dégradés. Ce n'est ni viable ni acceptable. C'est bien de créations de postes dont ces territoires ont besoin.